



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale
Section CPAS
Vereniging van de Stad en de
Gemeenten van het Brussels
Hoofdstedelijk Gewest
Afdeling OCMW



AFDELING
OCMW's



Vos ref.:

Nos ref.: CE/MC/TJ/ban/cb/11-1014b

Vos corresp.: (UVCW) Bernard ANTOINE 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(AVCB) Christine DEKONINCK 02.238.51.56

Annexe: /

Madame Sabine LARUELLE,
Ministre des PME des Indépendants,
de l'Agriculture de la Politique Scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87

1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 28 octobre 2011

Madame la Ministre,

Concerne: Aide alimentaire aux plus démunis

Depuis 1987, les CPAS sont partenaires de la redistribution des denrées alimentaires dans le cadre du PEAD en partenariat avec le Bureau d'Intervention et de Restitution Belge (BIRB).

La réalisation de la programmation 2011 - 2012 nous inquiète considérablement par le fait de sa réduction annoncée de plus de 70 %. Nous n'ignorons pas les multiples initiatives que vous avez initiées, personnellement et en collaboration avec vos collègues du Gouvernement fédéral et des Gouvernements régionaux en vue de maintenir le niveau d'aide alimentaire acquis les années précédentes et soyez convaincue de notre sincère reconnaissance.

Il n'est dès lors guère utile de commenter davantage la situation prévisible désastreuse pour notre population bénéficiaire le cas échéant de cette diminution de la redistribution et insistons pour qu'une solution fédérale puisse être trouvée afin d'assurer l'aide nécessaire au plus démunis.

Nonobstant cette programmation inquiétante, les Fédérations des CPAS ont été mises devant le fait accompli de la décision du Ministère de la Défense nationale de ne plus mettre à disposition les casernes wallonnes de Baronville et de Liège et flamandes de Leopoldsborg et Sijsele pour l'entreposage des denrées alimentaires destinées aux CPAS.

Cela signifie que les CPAS sont dans l'incapacité, à quelques semaines des premières livraisons, de stocker les denrées alimentaires qui leur sont destinées alors que la circulaire BIRB a été expédiée aux CPAS qui peuvent déjà passer les commandes.

La direction générale du BIRB qui nous a reçu ce 18 octobre 2011, précise ne disposer d'aucun autre lieu de stockage laissant les CPAS seuls pour trouver une solution de toute urgence.

S'il est vrai que les banques alimentaires ont proposé une collaboration, geste que nous remercions, il n'en reste pas moins que pour celles-ci, l'offre de stockage proposée est largement dépendante des quantités de denrées alimentaires qui seront livrées au cours de cette période. Ainsi, si le niveau reste identique à la période précédente, elles ne bénéficieront d'aucune capacité de stockage disponible pour les CPAS. En outre, cet entreposage, en fonction des structures de chaque banque alimentaire, pourrait être facturé aux CPAS, ce qui ne peut être concevable.

Si la distribution alimentaire par les CPAS fait partie de la multitude d'aides accordées à la population, il n'est pas acceptable que celle-ci repose sur la solidarité communale. La redistribution alimentaire fait partie intégrante d'un programme européen d'aide dont l'application est du ressort du pouvoir fédéral. Les CPAS assument la charge de la distribution par leur personnel, mais il n'est pas possible d'en assurer en plus la charge de la location d'entrepôts et du matériel nécessaire au stockage.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de solliciter votre intervention dans le but de rechercher, avec nous, une solution urgente de stockage sans nouvelles charges pour les CPAS.

Conscients que cette problématique adopte un caractère urgent, nous nous mettons à votre disposition pour toute collaboration dans la recherche d'alternatives satisfaisantes pour tous.

En vous remerciant de la suite que vous apporterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Claude EMONTS,
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union
des Villes et Communes
de Wallonie

Michel COLSON,
Président de la Section CPAS de
l'Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale

Theo JANSSENS,
Voorzitter van de Afdeling
OCMW's van de
Vereniging van Vlaamse
Steden en Gemeenten

Copie de ce courrier est envoyée:

- *au Ministre wallon de l'Agriculture, Benoît Lutgen,*
- *à la Ministre wallonne de la Santé et de l'Action sociale, Eliane Tillieux,*
- *au Ministre flamand en charge de l'Agriculture, Kris Peeters,*
- *au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Charles Picqué,*
- *aux Ministres bruxelloises, Evelyne Huytebroeck et Brigitte Grouwels,*
- *au Secrétaire Etat à l'Intégration sociale, Philippe Courard,*
- *au BIRB.*